

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2024

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD, M. CAPET, J. MOREL, L. GRESSET, F.-H. LOERCH, A. ARNAUD, T. GERARD, L. GUILLAUME, M. FONGELLAS, A. JACQUET, L. RICHARD

Excusés : J. FOURNIER et G. GERBOD

Secrétaire de séance : J. MOREL

Convocation : du 02 février 2024

1) Approbation compte-rendu du 21/12 et nomination du secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre à l'unanimité.

Jérôme MOREL est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte.

2) Intervention de M. Langelez (retour transitions énergétiques)

Alain Langelez, coordinateur de l'étude de la Fabrique des transitions, Nicolas Gotorbe, directeur d'ENJ, Christophe Lebesgue, président d'ENJ, Jérémy Boyau, chargé de mission ENJ, Marc Cretin, directeur de l'Office de Tourisme de Morez et Pascal Jobard, président d'ENB ont été invités à participer au conseil municipal pour présenter l'étude sur la transition menée à Bellefontaine dans le cadre du Plan Avenir Montagne Ingénierie.

De cette étude, il ressort que la reconversion du centre de vacances est une préoccupation majeure. Alain Langelez explique qu'il pourrait être opportun d'en faire un tiers lieu qui permettrait un lien entre habitants et touristes. Fabienne JOBARD demande à M. Langelez s'il connaît des structures d'hébergement qui soient aussi des tiers lieu. Il va effectuer des recherches et nous redire. Dans tous les cas, des travaux seront nécessaires tels que changement des sols de la salle de restauration, rénovation de la piscine, isolation du bâtiment, changement des huisseries, du mode de chauffage...

La revitalisation du centre du village a souvent été évoquée et une épicerie de proximité manquerait pour l'attractivité du village.

Face au réchauffement climatique et au manque de neige, le développement d'activités touristiques 4 saisons est urgent. Le plan vélo en cours est un atout. La commune retenue comme « village d'avenir » bénéficiera d'une ingénierie qui permettra l'avancée des projets et facilitera la recherche de subventions.

Pascal Jobard et Marc Cretin citent quelques activités 4 saisons envisageables telles que des parcours d'orientation avec ultimate, l'utilisation du téléski du Chalet pour monter des VTT qui pourront ensuite redescendre la piste.

Mr Lebesgue explique que la commune de Giron a mis en place un parcours d'accrobranche et un parcours ludique de vélo autour de son centre de vacances géré par un privé. Il ajoute que le biathlon avec ski roues et tir laser ont eu beaucoup de succès à la récente fête du Nordique qui s'est faite sans neige dans l'Ain.

Nicolas Gotorbe explique qu'ENJ cherche à mettre en place des formations bi-qualifiantes pour que les employés des sites nordiques puissent animer d'autres activités (en cas de manque de neige) et avoir un emploi pérenne sur l'année.

Marc Cretin explique qu'en cas de manque de neige, les randonnées sont très plébiscitées. Les pages internet de l'office de tourisme les plus consultées concernent les randonnées en premier, la via ferrata en second puis le ski nordique sur Bellefontaine principalement et le ski alpin sur Morbier.

Deux nouvelles réunions de réflexion sur cette étude vont être programmées ; la première après le 15 mars concernera les socio-professionnels, les élus et les personnes impliquées dans le diagnostic et la seconde, plus tard, ciblerait plus largement les habitants.

3) Point travaux

Madame le Maire souhaite faire un point sur les travaux en cours :

- 1) Concernant la rénovation de l'appartement du 19 Mars, les travaux avancent bien. Les cloisons sont cassées, les fenêtres sont en place. La maçonnerie effectuée par l'entreprise Maruzzi est terminée. L'entreprise Bonglet devrait intervenir d'ici trois semaines pour les travaux de ravalement des sols et des murs, en alternance avec les électriciens et le plombier.
- 2) Concernant la DECI, des informations contradictoires de Suez empêchent la validation de l'étude du SIDEK. De nouveaux relevés de pression et de débit d'eau ont été réalisés ce début d'année. Les données mises ç jour permettent de faire évoluer notre plan de défense incendie favorablement. Une nouvelle proposition de mise en conformité sera prochainement transmise par le Sidec.
- 3) Concernant les fils nus, des conventions sont toujours en attente de signature. Les travaux vont débuter courant mars par l'enfouissement Chemin du Chasal, puis de côté « Petit village ». Un renforcement par ENEDIS au lotissement Prost-Tournier est prévu.

Le GAEC Saive subit de grosses baisses de tension depuis un certain temps. Un renforcement de cette ligne est prévu dans le cadre de travaux SIDEK, par le remplacement de la ligne aérienne par une liaison enterrée depuis le poste de « En Chapeau ». La commune souhaite que ces travaux s'accordent avec la réfection de la

voirie prévue cet automne, le SIDEC prévoit donc que ces travaux se réalisent en même temps. Il se pose, malgré tout, la question de l'enfouissement de la parte télécom, qui pourrait être réalisé dans la même opération. Cette partie serait par contre à la charge de la commune, à moins que nous puissions négocier une prise en charge dans la cadre du déploiement de la fibre....

Madame le Maire va obtenir de plus amples renseignements à présenter lors d'un prochain conseil municipal afin de délibérer.

4) Renouvellement adhésion service informatique SIDEC

La convention de maintenance pour le matériel informatique avec le SIDEC prend fin le 29 février prochain. Le renouvellement débute le 01/03 pour 6 ans, soit du 01/03/2024 au 28/02/2029.

La maintenance annuelle s'élevait à 3 212 € pour 2023 et sera un peu plus élevée pour 2024 suite à l'acquisition d'un ordinateur supplémentaire.

Le SIDEC propose une Assistance aux Outils Métiers (AOM), des animations territoriales et formations sur les logiciels, Géojura (cadastre) / matériels et également une mise à disposition de personnel pour des missions particulières.

Mme le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune de renouveler l'adhésion à la maintenance informatique proposée par le SIDEC en signant la délibération et convention.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, à Madame le Maire pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

5) Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

1) Délibération pour une subvention exceptionnelle pour le syndicat Risoux

Suite aux ventes de bois moins importantes, Guy LACROIX, président du syndicat du Risoux, demande une subvention exceptionnelle en 2024 afin de pouvoir assurer les investissements nécessaires à l'entretien des routes. Pour Bellefontaine, le montant sollicité est de 3 450 € (23 %). Cette subvention s'ajoute à la participation versée au syndicat annuellement de 5 744 € en 2023 (6% des ventes de bois).

2) Etude comparatifs prix gaz

Madame le Maire présente une étude comparative des tarifs du gaz en citerne pour le chauffage de la mairie et des appartements.

Le prix moyen de la tonne de gaz avec notre prestataire actuel (Butagaz) s'élève à 2 078 € TTC/tonne pour 2022 et 2 304 € TTC/tonne pour 2023.

Sur 4 fournisseurs prospectés (dont le fournisseur actuel), 3 ont répondu.

Il s'agit de :

- Butagaz fournisseur actuel : 1339.56 € TTC/tonne, contrat de 5 ans avec prix garanti 2 ans, citerne en consignation,
- Primagaz : 1348.80 € TTC/tonne + location de citerne 150 € HT/an, contrat de 5 ans avec prix garanti 3 ans, mise en place de la citerne = 1 € et avoir jusqu'à 1000 € HT pour les frais de repompage...
- Antargaz : 1386.01 € TTC/tonne + location de citerne 135 € HT/an, contrat de 7 ans avec prix non garanti, prise en charge jusqu'à 2362 € net pour les frais de changement de citerne, repompage...

Le fournisseur retenu (sauf si c'est le fournisseur actuel) aura besoin de divers certificats pour mettre en conformité l'installation.

Chaque fournisseur prospecté évoque l'importance de réviser son contrat tous les 2/3 ans.

3) Salle mise à disposition au comité d'animations

Madame le Maire fait part de la demande du comité d'animations de disposer d'un local fermé pour stocker son matériel. Madame le Maire propose la petite salle derrière le bar et propose de confier au comité une clé de ce local et une clé de la porte d'entrée gauche. Le conseil donne son accord.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Bellefontaine, le 7 mars 2024